

INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES

Créé en novembre 2018, l'Index de l'égalité professionnelle « Femmes-Hommes » permet, dans toutes les entreprises de France, de suivre et de tracer les écarts injustifiés de salaires entre les femmes et les hommes, de mesurer leurs avancées dans ce domaine au travers de 4 à 5 indicateurs selon les entreprises et, le cas échéant, de mettre en place des actions correctives.

4 indicateurs

L'Index de l'Egalité Professionnelle Femmes-Hommes compare la situation des femmes et des hommes au sein d'OMIA à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération
- L'écart de taux d'augmentation
- Le pourcentage de salariées augmentées suivant leur retour de congé de maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

En 2025

L'index Egalité Femmes-Hommes de la société OMIA ne peut pas être calculé car les indicateurs cumulables pour l'année 2025 représentent moins de 75 points.

Nous avons obtenu 35 points sur un maximum de 45 points pouvant être obtenus.

L'écart de rémunération sur 40 points ne peut pas être calculé car l'effectif des groupes valides est inférieur à 40%.

L'indicateur écart de taux d'augmentation individuel est calculable avec un résultat de 35/35 points. L'écart est favorable envers la population masculine.

L'indicateur retour de congé maternité n'est pas calculable, n'ayant pas de salariée en retour de congé maternité.

L'indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations est calculable et donne un résultat final de 0/10 points.

Nos actions d'amélioration

Nous devons encore progresser mais déjà notre politique volontariste en faveur de l'égalité professionnelle est en marche avec l'embauche de femmes en contrat à durée indéterminée.

En 2020, nous n'avions pu calculer qu'un seul indice avec une note de 0/10 points, pour l'année 2025, nous avons pu calculer 2 indicateurs sur quatre.